

Discours de Karl Schiller (Strasbourg, 18 novembre 1970)

Légende: Le 18 novembre 1970, Karl Schiller, ministre ouest-allemand des Finances, s'exprime devant le Parlement européen sur la mise en œuvre des étapes successives devant mener à l'union économique et monétaire entre les Six.

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). Novembre 1970, n° 130. [s.l.].

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_karl_schiller_strasbourg_18_novembre_1970-fr-7a230a11-7a14-4185-9607-c66380d4f6de.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Discours de Karl Schiller (Strasbourg, 18 novembre 1970)

M. Schiller, président en exercice du Conseil de ministres

(A) Monsieur le Président, Mesdames, messieurs, nous vivons, je crois, un grand jour pour l'Europe et pour le Parlement européen. Tous les orateurs ont insisté au cours du présent débat sur le fait que l'union économique et monétaire était la clé de l'intégration ultérieure de l'Europe. Nous avons à décider ici de l'orientation et des lignes directrices qui présideront à l'évolution future de l'Europe dans le domaine économique et politique. Une question aussi capitale doit de toute évidence faire l'objet d'un débat parlementaire, car nous sommes certes tous unanimes à souhaiter que l'Europe ne soit pas uniquement régie par la technocratie, mais qu'elle repose aussi sur des assises parlementaires. S'il fallait en donner une preuve supplémentaire, le présent débat l'a indiscutablement fournie en montrant qu'il était impossible de réaliser l'union économique et monétaire en l'absence d'un véritable contrôle parlementaire. Ce principe est énoncé en termes très clairs dans le rapport Werner, et j'espère que le Conseil de ministres s'y ralliera lorsqu'il commencera à examiner ce document le 23 novembre.

Mesdames, messieurs, je voudrais m'arrêter brièvement à quelques points soulevés au cours du débat. Ce faisant, je me conformerai à l'usage établi qui m'autorise à ne pas parler uniquement en ma qualité de président en exercice du Conseil au cours de cette deuxième intervention. Vous me permettrez certainement de répondre également à titre de membre du Conseil et de représentant de mon pays. En ce qui concerne le rapport Werner et l'attitude que le Conseil de ministres a adoptée à son égard, je tiens à vous rassurer tous et M. Löhner en particulier : le Conseil a rempli avec un zèle, une énergie et une célérité remarquables le mandat dont la conférence des chefs d'État ou de gouvernement l'avait chargé au mois de décembre de l'année dernière. Il a effectué les travaux préliminaires en janvier et en février, et adopté très rapidement certains points de vue pour guider le groupe nommé au mois de mars et placé sous la présidence de M. Werner. Comme on le sait, ce groupe de travail a mené ses activités sans relâche pendant tout l'été sous l'égide de M. Werner. Il a présenté à la fin du mois de mai un rapport intérimaire et, avant même que vous ayez approuvé ce premier document dans cet hémicycle, il avait déjà soumis son rapport définitif, qui vous a également été transmis officiellement pour consultation. Il me semble donc que tant le Conseil de ministres que la Commission - dont Monsieur Barre vous a déjà retracé les activités dans ce domaine - ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour que les décisions puissent être prises sans retard avant le début de la première étape.

Au cours du présent débat, plusieurs orateurs ont évoqué la question du contenu politique de ce plan par étapes. Je crois pouvoir leur répondre que le Conseil est certes pleinement conscient de la portée politique de l'union économique et monétaire. Personnellement, j'irais même un peu plus loin, et je dirai sans ambages qu'à mon avis, une union politique de l'Europe doit être réalisée non pas dans le vide, mais sur le terrain concret de la convergence des intérêts matériels des États européens. Tant que nous ne parviendrons pas à faire converger les intérêts matériels des États membres, toute tentative visant à créer en Europe une union politique demeurera illusoire.

Point n'est besoin de recourir à des figures rhétoriques pour expliquer que nous devons nous fonder solidement sur les intérêts économiques communs et sur la politique économique commune pour progresser sur le plan politique. Le rapport Werner déclare lui-même de façon très explicite que les répercussions d'ordre politique, les progrès d'ordre politique, qu'entraînera chaque étape sont la condition *sine qua non* des progrès économiques ultérieurs.

Je crois que ce point de vue est juste et conforme à la réalité et qu'il faut prendre les décisions par étape, en entendant par là non pas une procédure automatique et aveugle qui nous propulserait de la première à la dixième année, mais bien, comme l'a expliqué M. Barre, des décisions réfléchies, arrêtées certes par étape, mais en tirant à chaque fois les enseignements de l'étape précédente. C'est là une progression de nature éminemment politique, qui sera en même temps, comme il est dit dans le rapport Werner, le ferment de la véritable union politique de l'Europe.

M. Löhner a demandé si le Conseil de ministres allait préciser dès le départ, compte tenu de l'objectif ultime, la

nature de l'union économique et de l'union monétaire qui est envisagée et souhaitée. A cela, je puis simplement lui répondre que je suppose que le Conseil le fera. Toutefois, s'il tient à se fonder sur les principes énoncés dans le rapport Werner, il devra toujours rappeler qu'il faudra arrêter des décisions nouvelles pour chaque étape et ni les propositions de la Commission, ni le document du groupe présidé par M. Werner ne prévoient le moindre automatisme.

Peut-être souhaiteriez-vous que je dise quelques mots de la nature dont devra être dotée l'union économique et monétaire ; elle devra être une union économique et monétaire de la stabilité. Ne voyez point là une phrase creuse ; c'est tout au contraire une déclaration politique, voire contraignante. Si à la fin de la première étape, la Commission formule ses propositions en fonction de l'expérience faite et si l'on va même, conformément à la suggestion présentée dans le rapport Werner et à laquelle je souscris entièrement, jusqu'à convoquer une conférence gouvernementale pour discuter de cette expérience et des mesures ultérieures à prendre en vue de la réalisation de l'union économique et monétaire, il faudra également voir si l'on a fait des progrès, au cours de ces trois ans, sur la voie d'une communauté de la stabilité ou bien si l'on s'est écarté du chemin menant vers une stabilité accrue en Europe. C'est là encore une question de nature politique qui se posera à ce moment, car il faudra examiner s'il y a lieu de fixer de nouvelles conditions et de nouveaux critères pour l'étape suivante.

Il est un autre point sur lequel nous sommes, je crois, tous d'accord : il faut que les objectifs et les actions dans le domaine de la politique économique soient fixés de pair avec les mesures visant à faire converger les politiques monétaires. Nous devons abandonner le système actuel. Nous avons un marché commun et une union douanière mais - comme nous le savons tous - nous vivons encore dans un système où des politiques nationales distinctes régissent l'économie, les finances et la conjoncture, système qui est condamné à susciter constamment des déséquilibres.

C'est précisément pour cette raison que le Conseil et la Commission ont mis au point dès à présent des instruments destinés à améliorer la coordination des politiques économiques, financières et conjoncturelles. Mais ces deux institutions déclareront certainement, conformément au parallélisme auquel le rapport Werner accorde une importance décisive pour l'avenir et pour la réalisation du plan par étapes, qu'il est indispensable, voire inéluctable, de prendre parallèlement les mesures nécessaires en vue de faire converger les diverses politiques économiques et de fusionner progressivement les politiques monétaires.

Lors des consultations préliminaires que nous avons consacrées, en début d'année, au plan par étapes, nous avons assez vite reconnu qu'un mécanisme monétaire européen abstrait se briserait très rapidement en cas de déséquilibre s'il n'était pas assorti d'une convergence ou d'une harmonisation parallèle des politiques économiques. Une solution isolée, consistant à créer uniquement une union monétaire, serait assurément insuffisante dans les circonstances actuelles et dans celles qui prévaudront en Europe au cours de ces dix prochaines années. Nous avons besoin d'une union dans les deux domaines, et je crois que sur ce point également, le Conseil, la Commission et les auteurs du rapport Werner sont unanimes.

Tant la Commission dans ses propositions que le groupe Werner dans son rapport insistent sur l'interdépendance qui lie d'une part la croissance et la stabilité, d'autre part les objectifs fixés dans ces deux domaines. Il me semble qu'à cet égard également, nous parviendrons à un accord unanime au sein du Conseil.

J'en arrive à un point particulier, à savoir aux effets que le plan par étapes prévu pour les dix années à venir aura sur les États candidats à l'adhésion. Je ne veux pas éluder le problème que M. Cousté a soulevé et je crois qu'il faut en parler ici aujourd'hui.

Je voudrais suggérer la solution suivante : d'après le rapport Werner et, je l'espère également, en vertu des décisions qu'arrêtera le Conseil, la première étape, dont la durée a été fixée à trois ans, sera une étape expérimentale et pragmatique, et c'est uniquement à l'issue de ces trois années que l'on pourra décider des modifications qu'il convient d'apporter au traité et de toutes les autres exigences qui s'imposent sur le plan politique.

Il me semble donc que ce délai nous offre, à nous et aux États désireux d'adhérer, la possibilité d'entrer de concert dans cette entreprise progressive, dans la mesure où, comme nous l'espérons tous, ces pays prendront une décision positive au cours de cette période. Il faudrait donc attendre la fin de la première étape, c'est-à-dire l'année 1973, avant de procéder aux modifications du traité qui seront nécessaires à la réalisation de la deuxième étape - ou étape intermédiaire - et ce précisément pour permettre aux États qui ont déposé une demande d'adhésion de prendre connaissance de tous ces préparatifs et de donner leur avis, tout en ayant la possibilité de se joindre encore en temps voulu à ce plan par étapes.

Une autre question a également été invoquée, bien que de façon accessoire, à savoir, si le calendrier sera ou non fixe. A mon avis, le rapport Werner et les propositions de la Commission ne laissent aucun doute à ce sujet. Précisément pour tenir compte des aspects politiques, nous devons disposer d'un calendrier extrêmement souple. C'est pourquoi la première étape a été fixée à juste titre à trois ans, en tant qu'étape expérimentale, alors que pour les étapes suivantes, aucune durée n'a été prévue. Il faudra en décider à la fin de la première étape, lors de la conférence gouvernementale, en se fondant sur les propositions que présentera la Commission et sur les travaux préparatoires du Conseil.

Évidemment, les États candidats à l'adhésion devraient dès le début manifester clairement leur volonté politique de participer aux étapes ultérieures de ce plan.

Jusqu'à présent, et dans la mesure où nous le savons, les États candidats à l'adhésion se sont prononcés favorablement à l'égard du plan par étapes. Nous ne devrions pas, dans cette question non plus, nous laisser induire en erreur par telle ou telle observation critique formulée par l'opinion publique. Les États qui ont déposé une demande d'adhésion ont déclaré qu'ils ne voyaient en principe aucun obstacle insurmontable à la réalisation de l'union économique et monétaire. Je m'en tiendrai là pour ce qui est des questions relatives aux États désireux d'adhérer et à la fixation ultérieure de la durée des diverses étapes.

Mesdames, Messieurs, lorsque nous parlons ici d'étapes, nous savons tous que les propositions présentées dans le comité Werner ne constituent pas un plan composé d'un nombre fixe d'étapes. Seules sont prévues une première étape et la phase définitive. Telles que je vois les choses, la première étape sera, d'après le rapport Werner, une étape de convergence et de confirmation, car il faut que les politiques nationales commencent à s'harmoniser dès le début.

La deuxième étape, et je dirais même les étapes intermédiaires, comprendront d'après tout ce qui ressort du rapport les phases de transformation, c'est-à-dire la cession progressive de compétences nationales à des organes communautaires. Quant à la phase finale, que nous avions désignée autrefois à Paris sous le terme de « Paradis de l'Europe », elle sanctionnera le transfert complet à la Communauté des compétences nationales en matière de politique économique et financière. Le transfert des compétences dans le domaine monétaire à un système européen des banques centrales sera, lui, sanctionné par la création d'une monnaie européenne unique, dont on ne saurait surestimer la valeur symbolique.

A mon avis, nous n'atteindrons ce « paradis » de la phase finale et nous ne nous en rapprocherons étape par étape que si nous renonçons, en premier lieu, à toute procédure automatique. Nous ne pourrions accomplir des progrès, à la suite de la première étape que si l'on introduit également des césures d'ordre politique, autrement dit, si le passage d'une étape à une autre s'accompagne d'examen politiques, entrepris dans le cadre de colloques.

En deuxième lieu, nous ne traverserons cette succession d'étapes jusqu'à la phase finale qu'à condition de tenir compte simultanément et, autant que possible de front, de tous les points de vues économiques, politiques et sociaux, en d'autres termes, à condition d'accorder toute l'attention voulue, lors du passage d'une étape à une autre, à l'interdépendance qui lie tous les facteurs d'ordre économique et politique.

Un troisième préalable s'impose pour parvenir à la phase finale ; en effet, l'union monétaire, qui est notre but ultime, devra, de son côté, s'insérer dans un système monétaire mondial qui est lui aussi en pleine évolution. Tous ceux qui ont assisté cette année à la dernière réunion du Fonds monétaire international à Copenhague savent certainement qu'il est actuellement question de réformer ce système monétaire international en vue de

l'assouplir. A mon avis, notre union économique et monétaire ne pourra exister et atteindre le but qui lui est assigné que si elle tient compte, dès le départ, de ces tendances générales vers une réforme du système monétaire mondial.

Enfin, notre union monétaire européenne devrait se fonder sur deux principes, à savoir la stabilité à l'intérieur et la souplesse à l'égard de l'extérieur. En termes plus précis, elle doit garantir la stabilité des prix à l'intérieur tout en faisant preuve, vis-à-vis de l'extérieur, d'une certaine souplesse dans les questions relatives à la parité des cours de change. Il pourrait arriver qu'un jour, un bloc européen de monnaie forte, issu d'une communauté faite de stabilité, soit obligé d'améliorer sa parité commune par rapport à d'autres monnaies. Cette solution ne me paraît concevable que si nous choisissons la voie qui passe par une Europe de la stabilité. Quoi qu'il en soit, je tiens à répéter que nous n'atteindrons notre but final que si nous ne remettons pas en cause le principe de la stabilité au cours de la première étape. L'Europe de demain sera une Europe de stabilité, ou elle ne survivra pas. Une Europe dont la monnaie est malade ne pourra être unie et pleine d'énergie. Cette phase finale, qui nous paraît aujourd'hui utopique, est réalisable à condition que nous demeurions sur un terrain solide au cours de toutes les étapes qui la précéderont.

(Applaudissements)